

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	30.06.2014			DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s): Conseil d'Etat	Lié à:
Titre: Amendement portant modification du projet de la loi sur la promotion de l'agriculture (LPAgr)	ad 14.004
Contenu: Article 34 L'Etat peut participer financièrement à la défense des intérêts viti-vinicoles. <u>Le fonds agricole et viticole peut être mis à contribution.</u>	
Motivation (facultatif):	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER